

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

**Numéro 1883-506**

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

**Demande de dérogations mineures numéro 1883-506** pour le bâtiment situé au **9065, rue Jean-Marie-Lefebvre**, lot numéro 1 002 993 du cadastre du Québec, dans la zone H-0600.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre exigée à la grille des usages et normes de la zone H-0600, soit réduite à 1,78 mètre pour le bâtiment existant;
- que le revêtement extérieur de tout mur d'un bâtiment résidentiel, à l'exclusion d'une ouverture, d'une surface vitrée, d'un pignon et d'une frise, en maçonnerie solide exigé à l'article 6.1.10.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit remplacé par un revêtement en acrylique, pour la partie nord-ouest du bâtiment, identifiée comme véranda, d'une dimension de 6,67 mètres x 4,14 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 4 novembre 2024, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Fait à Montréal, le 15 octobre 2024.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**